

Une convention décortiquée en direct

DURBUY
Conseil communal

L'exercice est rare. Une convention a été entièrement réanalysée et modifiée en pleine séance. Elle concerne la salle Mathieu de Geer.

« **C**e n'est pas notre habitude de travailler mais c'est un exercice démocratique », commente, tout en remerciant le conseil, le bourgmestre Philippe Bontemps. Cet « exercice », c'est l'analyse, l'amendement en direct et le vote d'une conven-

tion. Un exercice qui a pris un peu de temps ce lundi. Cette convention lie la Commune et le centre culturel pour la gestion de la salle Mathieu de Geer.

Reporter le point ?

Dans un premier temps, la conseillère Laurence le Bussy (min. - CommUne Passion) souhaite faire reporter ce point. Elle s'explique : « Cette convention n'a pas été validée par le Conseil d'administration du centre culturel. Il y en a un bémol. Ce n'est pas correct que l'organe du centre culturel ne valide pas les choses. Cela me gêne de passer outre cet organe déci-

sionnel ».

Un peu plus tard, le conseiller de la majorité, Josy Marot émet en substance la même remarque.

Éric Jurdant (min. - Écolo), pour sa part, note que le dossier « n'est pas prêt pour passer au conseil. C'est un problème ». Direct du bourgmestre Philippe Bontemps : « Il y a toujours un problème avec toi Éric. »

Urgence

Sur le fond de cette convention et ne voulant pas du report, le mayor avance deux arguments : « Le centre culturel a proposé la convention »,

dit-il, soulignant que plusieurs interlocuteurs, autant au centre culturel qu'à la Commune y ont apporté leurs commentaires.

Ensuite, pour le Premier Durbuysien, il y a une certaine urgence. Cette convention est en effet indispensable pour demander des subsides dans le cadre du système de purification de l'air installé dans la salle. Et là des délais se doivent d'être respectés. La convention sera décortiquée, analysée, complétée et ou amputée de certains points. La conseillère Laurence Le Bussy y allant d'une analyse en profondeur. S'étonnant qu'une

série de travaux soient maintenant à charge du centre culturel, elle regrette : « On impose certains entretiens. Or, le centre culturel n'a pas d'ouvriers. Des entreprises extérieures seront nécessaires ».

L'échevin de la Culture Pablo Docquier se veut, sur ce point, rassurant : « La Commune ne laissera pas tomber le centre culturel », dit-il.

Le mayor va un pas plus loin en expliquant que ces types de frais seraient intégralement pris en charge par la Commune. Ce qui sera acté dans la convention. Unanimité de mise.

JEAN-MICHEL BODELET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Etablissement contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerné la demande de la **S.A. ELECTRABEL**, ayant son siège Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles, en vue d'obtenir un **PERMIS UNIQUE de « Classe 2 »** (projet de catégorie C soumis à notice d'incidences sur l'environnement) pour la **construction et l'exploitation de 1 éolienne** de maximum 180 m de hauteur totale et d'une puissance unitaire totale égale ou supérieure à 0,5 MW électrique et inférieure à 3 MW électrique, accompagnée de ses auxiliaires, d'une aire de montage, de la pose de câbles électriques et de la construction d'une cabine électrique sur la commune de Ouffet.

Situation : **Le projet se situe sur le site de Galvaco, Parc Artisanal, 2 à 4590 Ouffet.**

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La S.A. ELECTRABEL porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier de demande de permis, comprenant la notice d'incidences sur l'environnement, peut être consulté à chaque Administration communale à partir du 12 mai 2022 et jusqu'au 27 mai 2022 selon les horaires définis dans le tableau ci-dessous.

Date d'affichage de la demande : 03/05/2022

Date d'ouverture de l'enquête : 12/05/2022

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Maison Communale de chaque commune, le 27/05/2022

Commune	Personne de contact Téléphone et courriel	Adresse	Horaires d'ouverture
Ouffet	M. Renaud IMHAUSER Tél : 086 849 315 renaud.imhauser@ouffet.be	Rue du Village, 3 4590 Ouffet	du lundi au vendredi, de 9h à 12h, le mercredi de 13h à 16h et sur rdv le samedi de 10h à 12h.
Anthisnes	M. Jacques DOHOGNE Tél : 04 383 99 94 jacques.dohogne@anthisnes.be	Cour d'Omaluis 1 4160 Anthisnes	uniquement sur rdv du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h sauf le mardi, de 15h à 19h.
Comblain-au-Pont	Mme Aurélie GOTTI Tél : 04 369 99 99 info@comblainpont.be	Place Leblanc, 13 4170 Comblain-au-Pont	sur rdv du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h15.
Durbuy	Tél: 086 219 811 accueil@durbuy.be	Basse Cour, 13 6940 Durbuy	du lundi au samedi, de 9h à 12 h, uniquement sur rendez-vous, pris au moins un jour ouvrable à l'avance à l'accueil.
Hamoir	Mme Mélanie JASPART Tél : 086 219 930 melanie.jaspert@hamoir.be	Rue de Tohogne, 14 4180 Hamoir	sur rdv du lundi au vendredi, de 9h à 16h.

Les observations écrites ou orales peuvent être adressées aux Collèges communaux jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Tout intéressé peut, en outre, obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- la S.A. ELECTRABEL, représentée par Monsieur Michael Lavry, Boulevard Simon Bolivar, 34 à 1000 Bruxelles (+32 (0)2 519 51 15) ;
- de l'auteur de l'étude d'incidences : Sertius, A. Martinage - Avenue Alexander Fleming 12 - 1348 Louvain-la-Neuve (010/23.79.30)
- des conseillers en environnement ou, à défaut, des agents communaux délégués à cet effet.
- du Fonctionnaire technique : Madame Marianne

Petitjean, DGO3 - DPA - Direction Liège, Montagne Ste Walburge, 2, 4000, Liège (+32 (0) 4 224 57 57) ;

- du Fonctionnaire délégué : Madame Anne-Valérie Barlet, Directrice, Service Public de Wallonie, DGATLP, Montagne Sainte Walburge 2, 4000 Liège Téléphone : 04 224 54 01

Les fonctionnaires Technique et Délégué sont conjointement compétents pour statuer sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique (Art.95 § 1er du Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement- et art.D.IV.22 §1 7° k du CoDT).

ENGIE Electrabel, Boulevard Simon Bolivar 34 - 1000 Bruxelles



SWDE : « Ne pas faire du populisme »

C'est devenu une habitude depuis quelques séances : le problème de dureté de l'eau suite à un changement de captage par la SWDE s'est encore invité au conseil ce lundi lors de l'analyse de l'ordre du jour de l'AG de la Société wallonne de l'eau (SWDE).

Le conseiller Éric Jurdant (min. - Écolo) enjoignant l'échevin Freddy Paquet à y prendre la parole pour relayer les plaintes des citoyens. « C'est un bouleversement, un coût supplémentaire au mauvais moment. » Et de se demander si la SWDE ne pourrait pas intervenir pour dédommager ses clients ou intervenir pour l'achat d'un adoucisseur.

Stoïque, l'échevin dit « adhérer » à l'analyse : « Je comprends les citoyens. 1 500 € pour un adoucisseur, plus le placement, ce n'est pas un cadeau de Pâques ou de saint Nicolas. Sans me faire l'avocat de la SWDE, ce sont des marchands d'eau. Ils sont toujours en dessous des seuils acceptables par la législation. On va être obligé de s'adapter ». Le bourgmestre Bontemps partage ce point de vue : « La SWDE n'interviendra jamais. Il ne faut pas faire du populisme. Je souscris à tout ce qui a été dit, mais il ne faut pas être naïf. »

PCDR : « Facile de dire aux autres où aller habiter »

Analyse du rapport annuel du Programme communal de Développement rural (PCDR) et plusieurs remarques du conseiller Éric Jurdant (min. - Écolo). Il s'interroge notamment sur l'opportunité d'encore créer des lotissements dans les villages. Il avance : « Cela ne fonctionne pas ! ». Et de prôner les zones à proximité des centres et des services.

Le bourgmestre Philippe Bontemps rétorque : « Depuis 2033-2004, tous les emplacements ont été vendus majoritairement aux gens de la commune ». Et de décocher une flèche au conseiller Écolo : « Lorsque l'on est propriétaire comme tu l'es, il est facile de dire aux autres d'aller habiter là. C'est facile des hauteurs de Villers-sainte-Gratude de le dire », ajoutant dans la foulée : « Allez dire à un jeune qu'il ne restera pas dans le village ! »



L'Avenir - Local: Luxembourg 04/05/2022, pages 8 & 9

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Luxembourg

